

## ADHESION BUENA VISTA LOCAL CLUB 2023

### Entre les soussignés :

L'association SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE, inscrite à la Préfecture du Puy de Dôme, ayant son Siège Social à la Jetée, 6 place Michel de l'Hospital 63058 Clermont-Ferrand Cedex 1, représentée par Monsieur Eric ROUX, en sa qualité de Président.

### D'UNE PART, nommé SQLPCM

Et la société : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Représenté par : .....

SIREN/SIRET : .....

### D'AUTRE PART, nommé le MÉCÈNE

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

SQLPCM souhaite à travers le CLUB BUENA VISTA :

- Tisser des liens privilégiés avec les entreprises
- Partager des moments d'exception avec ces entreprises
- Bénéficier de mécénat pour faire face aux baisses de financement des pouvoirs publics.

L'association, suite à un rescrit auprès de l'administration fiscale, est habilitée à délivrer des reçus pour les dons, en vertu des articles 200 et 238 bis du CGI.

LE MÉCÈNE souhaite :

- Tisser des liens privilégiés avec le festival
- Contribuer au rayonnement culturel de son territoire
- Aider financièrement le festival
- Rassembler et fédérer ses équipes autour d'une manifestation de premier plan pour la vie culturelle locale

Les contreparties seront volontairement d'une valeur disproportionnée et prendront la forme de :

- **1 accréditation pour le festival comprenant l'accès à 30 séances, le catalogue du festival et le sac millésimé**
- **30 billets gratuits**

Les contreparties sont volontairement inférieures à 1/4 de l'adhésion

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES**

Le mécénat se fait sous forme d'adhésion au BUENA VISTA LOCAL CLUB, à 650 €, valable pour l'année civile 2023.

Le versement à lieu à l'adhésion **et au plus tard le 8 janvier 2023**. Vous pouvez régler par chèque ou par virement bancaire (RIB joint).

#### **ARTICLE 3 : DURÉE**

Ce mécénat a une durée d'un an (année civile).

#### **ARTICLE 4 : LITIGE**

Toutes les contestations pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront soumises aux juridictions du Tribunal de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont, le

SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE  
LE PRESIDENT, ERIC ROUX

CACHET DE L'ENTREPRISE  
NOM ET SIGNATURE DU REPRESENTANT

